



Sommaire :

Édito.....	2
Signature de l'accord départemental de relance par le Premier ministre.....	3
Bilan intermédiaire de la mise en œuvre du plan de la relance dans le département du Nord.....	4
Les aides à la relocalisation.....	4
La transition numérique des entreprises.....	4
Le soutien au secteur automobile et aéronautique.....	5
Les aides au secteur agro-alimentaire	5
Le soutien à l'activité des entreprises.....	6
La transition écologique.....	7
La cohésion sociale.....	10
La culture.....	12
Le soutien aux collectivités territoriales.....	13
Le plan de relance en faveur de l'immobilier de l'État.....	14
Les appels à projets en cours	15
Le soutien aux jardins partagés et à l'agriculture urbaine.....	15
Le soutien à certaines cantines scolaires.....	16
Le fonds territorial de solidarité pour la relance des activités des associations sportives.....	17
Le kit de communication à destination des collectivités locales.....	18

Édito

Le gouvernement a présenté, le 3 septembre 2020, un plan de relance de 100Md€ pour soutenir le rebond de l'activité et l'emploi à court terme tout en préparant la France de 2030.

Ce plan ambitieux est effectif pour chacun des 3 piliers sur lesquels il repose : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

En témoignage, le bilan intermédiaire de l'exécution de ce plan dans le département du Nord que je souhaite vous partager dans la présente lettre de la relance.

La mise en œuvre rapide du plan de relance s'appuie nécessairement sur les collectivités territoriales et les acteurs économiques et sociaux. La déclinaison du plan dans le département du Nord est, en effet, une garantie d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion.

Un accord de relance, signé le 27 mai dernier sous la haute autorité du Premier ministre, décline les priorités convergentes de l'État et du département du Nord pour agir dans trois domaines.

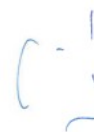
Tout d'abord, la transition écologique, qui s'inscrit dans la volonté du Gouvernement d'évoluer vers une société décarbonée d'ici 2030. L'État et le département se sont ainsi conjointement engagés dans la rénovation énergétique des bâtiments publics, la densification et le renouvellement urbain, la protection et le renforcement de la biodiversité ainsi que le déploiement d'infrastructures et de mobilités vertes.

D'autre part, l'État et le département se sont engagés à renforcer la compétitivité et l'attractivité des territoires nordistes ainsi que la qualité du service public rendu, notamment à la lumière des enseignements de la crise sanitaire. Ils agissent ainsi de

concert pour déployer de nouvelles infrastructures numériques, tout en prévenant ensemble les potentiels freins excluant de la digitalisation.

Enfin, la cohésion sociale et territoriale, en particulier en faveur des territoires et des populations les plus fragiles notamment les jeunes et les personnes précaires, est le troisième levier de cet accord de relance. Ce dernier s'articule autour du soutien aux dynamiques territoriales, des actions en faveur de la santé et de la dépendance, de la sauvegarde de l'emploi, de l'insertion et de l'enfance.

Cet accord a été conclu dans la perspective des Contrats de Relance et de Transition Ecologique qui seront signés avec le bloc communal et dont les travaux d'élaboration sont en cours de finalisation.



Michel LALANDE



Signature de l'accord départemental de relance par le Premier ministre



Face à l'intensité de la crise sanitaire, l'État et le département du Nord, dans un dialogue étroit et permanent, se sont organisés pour réagir et articuler leurs interventions. Conscients de la nécessité de renforcer durablement la cohésion sociale et la résilience des territoires, ils ont, le 27 mai dernier, conclu un accord départemental dans la perspective des contrats de relance et de transition écologique élaborés avec le bloc communal.

Cet accord de relance signé sous la haute autorité du Premier ministre repose sur un ensemble d'instruments pouvant, pour ce qui concerne l'État, être valorisés à 350M d'€ environ.

Dès lors que la mise en œuvre du plan de relance a conduit l'État à mobiliser des crédits supplémentaires au profit du conseil départemental, la collectivité a mis un point

d'honneur à engager, elle aussi, des actions supplémentaires à celles originellement prévues, ainsi, par exemple, du programme de rénovation des collèges.

Au-delà des aspects budgétaires, sur plusieurs points, l'accord traduit un consensus en termes de méthodes de travail pour des politiques publiques intégrées entre l'État et le département (lutte contre la pauvreté, service public de l'insertion, prise en charge des mineurs non accompagnés, politique de soutien à l'investissement du bloc communal, échanges managériaux sur le numérique et le télé-travail dans les services publics).

S'ils ne se valorisent pas en crédits, ces engagements sont pour autant précieux quant au fond de l'action publique.

Bilan intermédiaire de la mise en œuvre du plan de relance dans le département du Nord

Les aides à la relocalisation

Le soutien à l'investissement industriel dans les territoires

Dans le cadre de la relance, l'État a mis en place un fonds de 400 millions d'euros, dont 150M€ dès 2020, de subventions mobilisables pour des projets d'investissement portés par des acteurs privés en particulier dans les Territoires d'industrie.

Les investissements ciblent prioritairement les projets industriels territoriaux qui possèdent un effet d'entraînement sur le tissu productif, valorisent le capital humain et contribuent à la transformation numérique ainsi qu'à la décarbonation de l'économie.

Dans le département du Nord, ce sont 17 projets qui sont soutenus pour un montant total d'aides accordées de 9,7M€.

Le soutien à l'investissement dans les secteurs stratégiques pour la résilience de notre économie

La crise de la COVID-19 a mis en exergue la dépendance industrielle et technologique d'une partie de l'économie française et la fragilité de certaines chaînes de valeur mondiale. Soutenir les investissements qui permettront à l'économie française d'assurer son indépendance et sa résilience est un

véritable enjeu pour l'État qui, dans le cadre de l'appel à projets « **soutien à l'investissement dans les secteurs stratégiques pour la résilience de notre économie** », finance 9 projets dans le Nord pour un montant total d'aides accordées de 50,7M€.

La Transition numérique des entreprises

L'aide à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur

Transformer l'industrie française est l'un des objectifs du Gouvernement et de France relance mené à travers le guichet d'aide à la digitalisation et à la robotisation de l'industrie.

Une aide à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur a donc été lancée en 2020.

A ce jour, 44 entreprises du Nord en bénéficient pour un montant total de 9,3M€ de subvention.

Cette mesure vise à soutenir la montée en gamme des PME et ETI industrielles par la diffusion du numérique et l'adoption des nouvelles technologies (fabrication additive, robotique, réalité virtuelle ou augmentée, logiciels de conception, contrôle non destructif, etc.).

L'aide à la numérisation

La numérisation des entreprises est un enjeu de compétitivité et de productivité de

notre économie. L'aide à la numérisation s'adresse aux TPE et se présente, sous forme de chèque numérique de 500 euros.

200 TPE du Nord ont bénéficié de cette mesure.

Par ailleurs, l'initiative France Num contribue au développement économique des TPE/PME grâce à l'augmentation de l'utilisation du numérique.

Cette initiative se concrétise notamment par une sensibilisation et des accompagnements collectifs des TPE et PME de tout secteur à la numérisation.

641 accompagnements ont été dispensés dans le Nord.

Le soutien au secteur automobile et aéronautique

Les industries automobile et aéronautique doivent faire face à des mutations importantes. Les entreprises de ces filières ont été fragilisées par la chute brutale d'activité engendrée par la crise sanitaire.

Dans ce contexte, l'État aide les entreprises automobiles à gagner en compétitivité, par une accélération des démarches d'automatisation et de digitalisation de leurs procédés industriels. Ce programme s'inscrit dans le cadre du plan de soutien à la filière automobile doté, au niveau national, d'un fonds de 200 millions d'euros.

Neuf lauréats ont, à ce stade, été retenus dans le Nord, au titre des deux premières vagues de l'appel à projets France relance pour le soutien à la

filière automobile totalisant ainsi 6 394 000€ d'aides.



Par ailleurs, l'Etat soutient, via le fonds de modernisation, de diversification et de verdissement des procédés de la filière aéronautique, doté au niveau national de 100 millions en 2020 et de 300 millions sur trois ans, les entreprises de la filière aéronautique qui souhaitent investir dans leurs outils de production en faveur d'une industrie compétitive et tournée vers les évolutions et les modèles économiques d'avenir. Cette aide doit permettre aux entreprises lauréates de développer des processus innovants grâce aux outils numériques et/ou en faveur de l'environnement, dans une logique compétitive.

Deux lauréats totalisant 2 866 780€ d'aides ont, à ce stade, été retenus dans le Nord.

Les aides aux secteurs agro-alimentaires

[Le plan de modernisation des abattoirs](#)

Le plan de modernisation des abattoirs vise à améliorer la compétitivité des entreprises d'abattage-découpe, renforcer leur gouvernance et améliorer aussi bien les

conditions de travail des opérateurs que la protection des animaux.

4 lauréats ont été annoncés en région Hauts-de-France pour un montant total d'aide de 3,65 M€ dont **1 dans le Nord**.

L'aide aux investissements productifs dans la filière graines et plants

La mesure forestière du plan de relance consacre 4.5 millions d'euros à l'aide aux investissements productifs dans la filière graines et plants. Le renouvellement forestier dans le contexte du changement climatique est, en effet, amené à se reposer de plus en plus sur les actions de plantation, d'enrichissements et d'accompagnement de la régénération la plus adaptée aux conditions climatiques futures. Les maillons de la filière graines et plants ont ainsi un rôle croissant à jouer pour assurer le renouvellement forestier, alors même qu'ils sont impactés par les conséquences déjà perceptibles du changement climatique (sécheresses, canicules...).

Dans le nord, un pépiniériste a reçu une aide de 15 809€.

Le soutien à l'activité des entreprises

L'activité partielle

38 704 entreprises du Nord représentant 349 995 salariés ont reçu un montant global d'indemnisation de plus de 700M€ pour 84,5 millions d'heures indemnisées.

Les prêts garantis par l'État

Dans le Nord, au 30 avril 2021, plus de 4,5 milliard d'euros de prêts ont été accordés à 18 595 entreprises.

Le fonds de solidarité

Dans le nord, **51 864 entreprises ont bénéficié de 223 415 aides du fonds de solidarité pour un montant total de 629,5M€.**

La baisse des impôts de production

Au titre de l'exercice fiscal 2021, **21 727 entreprises du Nord verront leur impôt de production (CVAE, CFE, TFPB, CET) baisser pour un montant total de 411M€.**

Les baisses d'impôts s'échelonnent de juin à décembre 2021.

L'assurance prospection

Afin de sécuriser la trésorerie des PME et ETI qui se lancent à l'export et de leur permettre de poursuivre sereinement leurs actions de prospection, les modalités de l'assurance prospection sont renforcées. Ces mesures, inscrites dans le Plan de Relance, sont valables pendant toute l'année 2021.

Ce dispositif présente un double intérêt pour les entreprises :

- un soutien en trésorerie immédiat notamment pour financer un accompagnement par un prestataire spécialisé dans le développement international ;

- une assurance contre le risque d'échec des démarches de prospection.

69 PME et ETI ont, au 31 mars 2021, bénéficié de ce dispositif.

La transition écologique



La décarbonation de l'industrie

La décarbonation de l'industrie a pour objectif d'accompagner les entreprises industrielles dans l'investissement d'équipements et de procédés moins émetteurs de CO2.

A ce jour, trois lauréats du Nord ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets « aide à l'investissement pour l'efficacité énergétique » pour un montant total de 12M€ d'aide.

Par ailleurs, trois entreprises sont lauréates de l'appel à projets « Biomasse énergie entreprises » pour un montant total d'aide à l'investissement de 8,5M€.

Cet appel à projets permet aux entreprises d'être soutenues pour financer les installations de production de chaleur à

partir de biomasse ayant une production annuelle supérieure à 12 000 MWh.

Les actions en faveur de l'économie circulaire

Six entreprises du Nord bénéficient du dispositif AideRecy de l'ADEME pour un montant total d'aide de 1,7M€.

Cette aide vise à soutenir le recyclage par un dispositif exceptionnel sous forme d'aide forfaitaire calculée sur la base d'une grille tarifaire de soutien à la vente des matières plastiques recyclées, en fonction d'un prévisionnel de vente sur une année.

Par ailleurs, une entreprise du Nord a été retenue au titre de l'appel à projets ORPLAST et bénéficie à ce titre d'une aide de 1,6M€.

Ce dispositif vise à soutenir financièrement l'intégration de matières plastiques recyclées par les plasturgistes ou transformateurs qui effectuent la transformation de la matière première en produits, en prenant en compte les contraintes techniques réelles pour adapter les systèmes productifs à l'intégration des matières plastiques recyclées.

En outre, l'ADEME soutient, dans le cadre du plan de relance, les études préalables au compostage autonome en établissement et aux installations de traitement et de valorisation.

Deux lauréats ont, dans ce cadre, été retenus au titre de l'appel à projets « études et investissements pour la

gestion des biodéchets » et bénéficiant de 182 000€ d'aide.

Les aides aux TPE – PME

Le ministère de la Transition écologique et l'ADEME ont lancé un nouveau guichet visant à accompagner les petites et moyennes entreprises dans la mise en œuvre d'études et d'investissements, dans tous les domaines de la transition écologique. Ce dispositif simplifié permet d'accompagner les premiers pas de l'engagement des entreprises dans la transition écologique en bénéficiant rapidement d'aides forfaitaires. Le dispositif constitue un tremplin pour des projets plus ambitieux, qui pourront bénéficier des autres aides de l'ADEME ou de l'accompagnement de Bpifrance.

Huit TPE-PME du Nord bénéficiant de ce dispositif pour un montant total de 78,1k€ d'aides.

L'aide aux entreprises engagées pour la transition écologique

Accompagner les entreprises dans l'industrialisation et la commercialisation de nouveaux produits, ou de nouvelles solutions a un impact positif pour l'environnement : c'est l'objectif que s'est donné l'appel à projets « Entreprises engagées pour la transition écologique » lancé par l'ADEME dans le cadre du Plan de Relance.

Une entreprise du Nord en est lauréate et bénéficie d'une aide de 100 000€.

Le recyclage des friches

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Dans le cadre du plan de relance, le Gouvernement a donc déployé un fonds pour financer :

- le recyclage des friches et la transformation de foncier déjà artificialisé (acquisition, dépollution, démolition), concerné par une opération d'aménagement urbain : ces projets ont été sélectionnés à l'issue d'appels à projets régionaux « recyclage foncier » pilotés par les Préfets de Région,
- la reconversion de friches polluées issues d'anciens sites industriels ICPE ou sites miniers, dans le cadre d'un appel à projet de l'Ademe.

Une première enveloppe à hauteur de 300 M€ avait été annoncée dans le cadre de France Relance. Au vu du succès rencontré par ce fonds et des besoins exprimés par les territoires, le Premier Ministre a annoncé le 17 mai 2021 la mobilisation d'une enveloppe complémentaire de 350 Millions d'euros à engager d'ici fin 2022.

Dans le département du Nord, 16 projets sont retenus dans ce cadre pour un montant total de 12M€.

Par ailleurs, deux projets ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets porté par l'ADEME pour un montant total de 464 000€.

L'opération Quartiers fertiles

Dans les quartiers concernés par le NPNRU, l'opération quartiers fertiles vise un déploiement plus massif de l'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement urbain. L'objectif de cette opération est d'amplifier le nombre de projets d'agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires, considérant qu'il s'agit d'une opportunité de création d'emplois, et donc d'insertion sociale et professionnelle, tout en soutenant des formes variées d'agriculture urbaine adaptées aux contextes spécifiques propres à chaque territoire.

Dans le Nord, quatre opérations seront soutenues pour un montant total d'aide de 2,2M€

La rénovation énergétique des logements

S'agissant de la rénovation des logements privés, deux dispositifs, « MaPrimeRénov' » et « MaPrimeRénov' Copropriétés » sont mobilisés par le Gouvernement dans le Nord.

En 2020, 7 362 dossiers ont été engagés pour un montant de subvention de 17,8 millions d'euros et 50 millions d'euros de travaux.

Au 31 mars 2021, 3 087 dossiers ont été engagés pour un montant de subvention de 6,9M€ et 43,1M€ de travaux.

S'agissant des logements sociaux, une attention particulière est accordée à leur

rénovation et leur réhabilitation lourde. Cette thématique est importante dans le Nord, où les logements sociaux représentent 24,7 % des résidences principales en 2020.

Dotée de 445 millions d'euros à l'échelle nationale, cette mesure se décline dans le Nord à hauteur de 15,3 millions d'euros, montant arrêté lors du CRHH en février 2021.

La prime à la conversion des véhicules légers

La prime à la conversion permet à l'acquéreur d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable d'obtenir une aide pouvant atteindre 5 000 euros en échange de la mise au rebut d'un modèle plus polluant.

Au 31 mars 2021, 6 954 primes à la conversion avaient été versées.

Le bonus écologique

Afin d'encourager la mobilité propre, le Gouvernement a mis en place de nouvelles modalités autour du bonus écologique.

Le bonus écologique vise à aider tous les Français, particuliers et professionnels, à acheter un véhicule propre émettant moins de 20 g CO₂/km. Il s'applique pour l'achat de véhicules électriques ou fonctionnant à l'hydrogène. Chaque année, le montant du bonus accordé est précisé par décret.

Le niveau des aides qui est entré en vigueur à partir du 3 août 2020 est le suivant :

- bonus à 3 000 € pour les ménages achetant un véhicule dont le prix est compris entre 45 000 € et 60 000 €, et pour les personnes morales achetant un véhicule de moins de 60 000 € ;
- pas de bonus pour les véhicules de plus de 60 000 €, à l'exception des véhicules utilitaires légers et des véhicules hydrogène qui auront droit à un bonus de 3 000 €.

4 058 bonus écologiques ont été octroyés dans le Nord.

La cohésion sociale

[Le plan un jeune / une solution](#)

Lancé à l'été 2020 et doté de plus de 9 milliards d'euros au niveau national, il mobilise un ensemble de leviers (aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté,...) afin de répondre à toutes les situations.

Ce plan comprend trois axes :

1/ faciliter l'entrée dans la vie professionnelle

Les employeurs embauchant un jeune de moins de 26 ans, sur des contrats d'au moins trois mois, peuvent bénéficier d'une prime à l'embauche.

9 180 aides ont ainsi d'ores-et-déjà été versées pour l'embauche de jeunes dans le Nord.

Par ailleurs, l'État contribue à la promotion de l'apprentissage en attribuant une aide de 5 000€ pour l'embauche de mineurs et de 8 000€ pour l'embauche de majeurs.

12 867 contrats d'apprentissage ont bénéficié de cette aide exceptionnelle dans le Nord.

Le dispositif emploi franc est renforcé avec le déploiement de l'emploi franc +, avec une aide versée à l'employeur qui est valorisée lorsqu'il recrute un jeune de moins de 26 ans.

Dans le Nord, au 31 décembre 2020, 2 175 emplois francs ont été signés. L'objectif pour l'année 2021 est de 2 510 emplois francs. **Au 30 avril 2021, ce 920 emplois francs qui ont été signés ainsi que 277 emplois francs +.**

2/ Orienter et former des jeunes vers les secteurs et métiers d'avenir

De nouvelles formations qualifiantes vers des métiers d'avenir sont proposées dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences.

En 2020, 59 640 entrées en formation ont été totalisées. Pour 2021, l'objectif est fixé à 65 000 entrées.

3/ accompagner les jeunes éloignés de l'emploi en proposant des parcours d'insertion sur mesure

Les dispositifs d'inclusion durable vers l'emploi sont renforcés.

Dans le Nord, ce sont ainsi 1 668 personnes qui sont, au 1^{er} trimestre 2021, entrées dans un Parcours Emploi Compétence et 428 qui ont conclu un Contrat Initiative Jeunes. Par ailleurs, 10 156 entrées dans le dispositif Garantie jeunes ont ainsi pu être réalisées depuis le 1^{er} juillet 2020 et 18 059 entrées dans un Parcours Contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) ont été comptabilisées en 2020.



[Le service civique](#)

Le Service Civique permet aux structures éligibles (associations, collectivités locales, administrations de l'État, établissements publics locaux et nationaux, etc.) d'accueillir des jeunes pour réaliser une mission d'engagement au service de l'intérêt général sur une durée de 6 à 12 mois.

Le Plan de relance prévoit la création au niveau national de 100 000 missions supplémentaires de Service Civique en 2020-2021, s'ajoutant aux 140 000

missions financées chaque année par l'État en 2018 et 2019.

Dans le département du Nord, 8 434 entrées en service civique ont été comptabilisées depuis la mise en œuvre du plan de relance.

[Le dispositif Transitions collectives](#)

Dans le Nord, un porteur a été retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement du dispositif Transitions collectives qui vise à faciliter les reconversions professionnelles des salariés dont les emplois sont fragilisés afin qu'ils se positionnent vers des métiers porteurs localement.

Il bénéficie, à ce titre, d'une aide de fonctionnement de 29 750€ pour 2021.

[La lutte contre la précarité alimentaire](#)

Face à une crise sanitaire exceptionnelle, le gouvernement est entièrement mobilisé pour améliorer l'accès de tous à une alimentation saine et équilibrée.

Suite à un appel à projets lancé le 12 janvier 2021, 68 projets de tiers-lieux favorisant l'accès à des équipements de cuisine pour des ménages hébergés à l'hôtel ont été sélectionnés sur l'ensemble du territoire. Ces projets seront soutenus pendant 2 ans à hauteur de 25 millions d'euros grâce au plan France Relance et à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Un projet déposé dans le département du Nord figure parmi les 68 projets retenus au niveau national.

[Les repas à 1€ dans les restaurants universitaires](#)

Jusqu'en avril 2021, 1 534 805 repas à 1€ ont été distribués dans les restaurants universitaires du Nord.

La culture



Sur tout le territoire français, le monde de la culture a été particulièrement victime des conséquences de la crise sanitaire et du confinement. Afin de préserver les 670 000 emplois de la culture, tout en se préparant aux enjeux d'avenir, ce secteur nécessite un soutien ambitieux.

[Le soutien aux filières culturelles](#)

Le bilan intermédiaire à la fin avril 2021 des mesures de soutien aux filières culturelles totalise **79 bénéficiaires pour un montant total de 808 854€** répartis comme suit :

- **61 bénéficiaires pour le plan cinéma et audiovisuel (777 884€) ;**
- **18 bénéficiaires de l'aide à la modernisation des diffuseurs de presse (30 969€).**

[Le soutien aux artistes et le renforcement de l'enseignement supérieur](#)

3,04M€ permettent de soutenir **2 opérations dans le Nord.**

[L'aide aux filières culturelles stratégiques](#)

Le Centre national du Livre a mis en place un fonds de soutien exceptionnel visant à permettre aux libraires de faire face aux difficultés financières générées par le confinement.

32 libraires du Nord ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 218 220€.

Par ailleurs, **9 librairies ont bénéficié d'un soutien aux investissements de modernisation des libraires pour un montant total d'aide de 49 810€.**

Enfin, **14 éditeurs du département ont bénéficié d'une aide exceptionnelle dont le montant total s'élève à 38 877€.**

[La relance par et pour le patrimoine culturel](#)

Le patrimoine est présent sur tous les territoires. Or, il a fortement besoin d'être entretenu et restauré, alors que la crise sanitaire a pesé sur les sources de financements.

Le plan de relance permet de le remettre en état, avec des effets très concrets en termes de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international de notre pays.

Dès lors, un « plan cathédrales » de 80 M€ est mobilisé afin de restaurer 47 cathédrales à travers la France **dont la cathédrale de Cambrai**.

L'aide aux spectacles vivants (fonds de transition écologique)

L'État, dans le département du Nord et dans le cadre du fonds de transition écologique, finance **10 opérations** de réhabilitation énergétique (renouvellement de parc lumière, changement de fenêtres, création de mobilier avec matériaux de réemploi, ...) **pour un montant total de 660 000€**.

Le soutien aux collectivités territoriales



Les enveloppes spécifiques de la Dotation de Soutien à l'investissement local

En 2020, le Nord a, dans le cadre du plan de relance, bénéficié de deux enveloppes spécifiques de Dotation au Soutien à l'Investissement Local :

- une première enveloppe de 13,4M€ ayant permis de retenir 64 projets représentant un effet levier de 50M€ en montant total d'investissements publics ;
- une enveloppe complémentaire de 6,1M€ déléguée fin novembre et permettant de financer 34 opérations supplémentaires représentant un investissement public de total de 23,5M€.

En 2021, l'enveloppe dite « classique » de la DSIL qui est de 17,8M€ est complétée par une enveloppe DSIL Relance de 12,3M€ et d'une enveloppe Rénovation thermique de 21,7M€.

La DSID « rénovation énergétique »

Par ailleurs, s'agissant de la Dotation de soutien à l'investissement départemental, outre l'enveloppe classique de 4,2M€ allouée au Département du Nord en 2021, **une enveloppe spécifique de 8,3M€ est instituée pour rénover énergétiquement les bâtiments du conseil départemental.**

Le plan de lutte contre les logements vacants

La Métropole Européenne de Lille et la ville de Roubaix ont été retenues pour bénéficier d'un accompagnement numérique ainsi que d'une aide à l'ingénierie dans le cadre du plan national de lutte contre les logements vacants.

Le plan de relance en faveur de l'immobilier de l'État

87 projets ont été retenus dans le Nord pour un montant de 115,4M€ répartis sur 31 communes dont notamment :

- la MDE d'Avesnes-sur-Helpe ;
- le site de la préfecture à Lille ;
- les résidences universitaires du CROUS à Villeneuve d'Ascq ;
- le site de la Direction Départemental des Territoires et de la Mer à Douai ;
- la restructuration de l'unité éducative d'hébergement collectif de Tourcoing.

Jardins partagés et agriculture urbaine

Appel à projets pour le soutien aux jardins partagés et à l'agriculture urbaine

Le développement de l'agriculture urbaine, et plus spécifiquement l'accès à des jardins partagés ou collectifs, sont des solutions efficaces pour répondre à l'ambition de nourrir les villes, en respectant des circuits courts. Ces jardins font partie du panier alimentaire de nombreux Français en zones urbaines et périurbaines. Ces projets sont aussi des vecteurs importants pour se retrouver autour d'activités sociales et culturelles. À ce titre, le Gouvernement a décidé de renforcer son soutien aux projets d'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement urbain, et aux projets qui permettront de donner accès à un plus grand nombre, et en priorité aux plus démunis, à un jardin partagé ou collectif.

Qui peut en bénéficier ?

Le présent appel à projets permet de soutenir des initiatives de jardins partagés ou collectifs à but non lucratif - existants ou nouveaux - qui visent la production de produits frais pour les habitants.

Les projets soutenus seront nécessairement situés en zone urbaine ou périurbaine. Ainsi, le projet présenté doit être situé dans une commune de plus de 3000 habitants.

Les bénéficiaires des aides peuvent être des :

- Associations de jardins partagés ou collectifs (englobant jardins d'insertion, thérapeutiques, pédagogiques, de quartier,

familiaux,...) ;

- Collectivités territoriales et leurs groupements ;

- Bailleurs sociaux publics ou privés.

Comment candidater ?

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires à la candidature sur le site internet de la DRAAF : <https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/Lancement-de-l-appel-a-projets,2923>

Calendrier

Les dossiers de candidature peuvent être déposés à partir du **05 février 2021 et jusqu'au 30 septembre 2021 à 23h59 (heure de Paris)**.

Contact

Pour toute question sur un projet, veuillez adresser votre demande à l'adresse suivante :

ddtm-direction-cabinet@nord.gouv.fr

Le soutien à certaines cantines scolaires

L'axe transition agroécologique du plan France Relance comporte un soutien à certaines cantines scolaires, à hauteur de 50 M€ (dont 3,75 M € pour l'outre-mer). Ce soutien vise à aider des petites communes à investir pour la mise en place des mesures issues de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite « loi EGAlim », dans leur service de restauration scolaire :

- investissements matériels,
- investissements immatériels,
- prestations intellectuelles (formations, audits, conseils, études).

Qui peut en bénéficier ?

L'aide s'adresse aux collectivités et établissements suivants :

- les communes bénéficiaires de la fraction cible de la dotation de
- solidarité rurale (DSR Cible) en 2020,
- les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ayant acquis la compétence pour la restauration scolaire pour des communes bénéficiaires de la DSR Cible en 2020,

Quelles dépenses sont éligibles ?

Pour ouvrir droit à l'aide, les biens et prestations :

- doivent être utilisés dans le cadre d'une activité de restauration à

- destination des élèves d'écoles primaires (classes maternelles et/ou élémentaires) dont la commune ou l'EPCI a la charge,

et doivent concourir à la mise en œuvre des [mesures de la loi EGAlim concernant la restauration collective](#).

Comment candidater ?

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires à la candidature sur le site internet de l'ASP : <https://www.asp-public.fr/soutien-de-certaines-cantines-scolaires>

Calendrier

Les demandes de subvention peuvent être déposées jusqu'au **31 octobre 2021** .

Relance des activités sportives

Le fonds territorial de solidarité

Les services de l'État en région déploient des dispositifs territoriaux de l'Agence nationale du Sport (ANS) en faveur du développement et de la relance des activités physiques et sportives au bénéfice des collectivités et des associations.

Les associations sportives agréées ou affiliées à une fédération sportive reconnue par l'État peuvent répondre jusqu'au 24 mai à des appels à projets au bénéfice du développement et de la consolidation des emplois associatifs sportifs.

En 2021, des crédits supplémentaires permettront de soutenir l'emploi des jeunes dans le cadre du plan de relance et du volet « #1jeune1solution ».

Lien : <https://hauts-de-france.drjscs.gouv.fr/spip.php?article2268>

Dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre les noyades, les collectivités et leurs associations peuvent également solliciter une aide pour **l'organisation de stage d'apprentissage de la natation** (des enfants de 6 à 12 ans) ou pour **les actions de développement de l'aisance aquatique** (enfants de 4 à 6 ans).

Lien : <https://hauts-de-france.drjscs.gouv.fr/spip.php?article2267>

Un appel à projets spécifique est ouvert afin de soutenir **le développement des associations sportives non affiliées à une fédération sportive**.

Lien : <https://hauts-de-france.drjscs.gouv.fr/spip.php?article2273>

Afin d'accompagner la **relance des activités physiques et sportives**, un dernier appel à projets à destination de l'ensemble des associations est également proposé en complément du déploiement à venir du PASS' SPORT.

Lien : <https://hauts-de-france.drjscs.gouv.fr/spip.php?article2272>

Communication

Le kit de communication à destination des collectivités locales

Dans le cadre du plan France Relance annoncé par le Gouvernement en septembre 2020, une des mesures du plan vise à soutenir les collectivités territoriales, notamment dans leurs investissements, grâce à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Afin d'aider l'ensemble des collectivités bénéficiaires de la DSIL à valoriser ce soutien, la préfecture de région a élaboré plusieurs documents, conformes à la charte graphique de France Relance:

- une affiche type avec le message "Ici, l'État investit dans le cadre de France Relance", qui peut être utilisée comme panneau d'information dans le cadre des chantiers;



- un panneau type de permis de construire.



Ces documents sont à la disposition des collectivités et peuvent être téléchargés sur le site internet de la préfecture du nord : <https://www.nord.gouv.fr/Actualites/France-Relance-dans-le-Nord/France-Relance-kit-de-communication-a-destination-des-collectivites-locales>